



EN LIGNE

RECRUTEMENT ÉQUITABLE

E-LEARNING SUR LES PROCÉDURES DE RECRUTEMENT ÉQUITABLES POUR LES PRATICIENS

7 SEPTEMBRE – 16 OCTOBRE 2020

 6 SEMAINES, 10 HEURES

Note d'information



Organisation
internationale
du Travail



Centre international de formation

CONTEXTE

Dans l'économie mondialisée actuelle, les travailleurs cherchent de plus en plus des offres d'emplois en dehors de leur pays d'origine, en quête d'un travail décent et d'une meilleure qualité de vie. En outre, des millions de travailleurs migrent à l'intérieur de leur pays pour chercher un emploi. Les services publics de l'emploi et les agences de placement privées, lorsqu'ils sont bien réglementés, jouent un rôle important dans le fonctionnement efficace et équitable des marchés du travail en attribuant les emplois disponibles à des travailleurs dûment qualifiés.

Bien que certains recrutements transfrontaliers soient facilités par les services publics de l'emploi (dans le cadre d'accords bilatéraux qui prévoient des dispositions pour les programmes de travailleurs temporaires) et les réseaux sociaux et informels, les agences de placement privées et autres recruteurs de main-d'œuvre jouent un rôle important dans la mise en correspondance de l'offre et de la demande de main-d'œuvre par-delà les frontières.

Toutefois, des préoccupations ont été exprimées quant au rôle croissant d'agences de placement peu scrupuleuses, d'intermédiaires du travail informel et d'autres opérateurs agissant en dehors du cadre juridique et réglementaire qui s'attaquent particulièrement aux travailleurs peu qualifiés et à ceux qui cherchent désespérément du travail. Malgré l'existence de normes internationales du travail relatives au recrutement, les lois nationales et leur application sont souvent insuffisantes pour protéger les droits des travailleurs. Les travailleurs migrants peuvent se voir exposer à la menace d'expulsion d'un pays s'ils font part de leur souhait quitter leur employeur. Les abus signalés concernent un ou plusieurs des éléments suivants : tromperie quant à la nature et aux conditions de travail ; confiscation des passeports ; prélèvements illégaux sur les salaires ; servitude pour dettes liée au remboursement des droits d'embauche et des coûts connexes ; menaces si les travailleurs veulent quitter leurs employeurs, associées à la crainte d'une expulsion ultérieure d'un pays. La combinaison de ces pratiques abusives peut finalement aboutir à la traite des êtres humains et au travail forcé, qui, à terme, sont souvent liés à d'autres violations graves des droits fondamentaux sur le lieu de travail.

Les travailleurs sont vulnérables aux pratiques de recrutement abusives, particulièrement lorsqu'ils cherchent un emploi dans un contexte de chômage élevé, lorsqu'ils fuient des situations de crise comme les guerres ou les catastrophes, ou lorsqu'il existe une rude concurrence en matière d'emplois et que ceux-ci ne sont pas protégés par des législations transparentes et leur application efficace.

Ces problèmes sont encore plus graves lorsque les gouvernements n'ont pas mis en place d'exigences claires dans leur législation et une réglementation en matière de recrutement équitable, dans les accords bilatéraux ou multilatéraux adoptés en vue d'empêcher les abus dans les principaux corridors de recrutement, ou lorsqu'ils n'ont pas la capacité à mettre la loi en application. Un manque de réglementation et de supervision adaptées de la part des gouvernements crée souvent des insécurités commerciales et alourdit les coûts d'exploitation.

Faits et chiffres

- Selon les dernières estimations (2018), on dénombre 258 millions de migrants internationaux, dont 164 sont des travailleurs migrants, soit une augmentation de 9 % par rapport à la période précédente. Parmi eux, 58 % sont des hommes et 42 % des femmes. La plupart migrent à la recherche d'un emploi décent et de meilleures conditions de vie.
- 24,9 millions de personnes sont soumises au travail forcé et à la traite des êtres humains dans le monde. Au total, 25 % ont été victimes d'abus en hors de leur pays d'origine.
- Les travailleurs migrants qui empruntent de l'argent à des tiers courent un plus grand risque d'être forcés à travailler. L'OIT a constaté que « les coûts de la coercition s'élevaient à environ 21 milliards de dollars US, dont 1,4 milliard de dollars US attribués aux coûts de recrutement illégaux ».
- Les données d'enquête ont montré que les coûts de recrutement peuvent représenter plus d'une année de salaire mensuel moyen dans certains corridors.
- Une récente étude mondiale de l'OIT a identifié 90 pays dans toutes les régions qui réglementent ou interdisent les frais de recrutement et les coûts connexes
- Selon les experts, la restriction de la mobilité et la diminution des possibilités d'emploi à l'étranger en raison de la pandémie actuelle de COVID-19 pourraient entraîner une augmentation des frais de recrutement et des coûts connexes pour les travailleurs migrants.

Le paysage des intermédiaires du recrutement est actuellement complexe. Le système de gouvernance mondiale de la migration de main-d'œuvre est fragmenté et un grand nombre d'acteurs sont impliqués dans les procédures de recrutement : des agences d'emploi privées, aux multiples niveaux de sous-agents à qui le travail est confié par les principales agences, en passant par les recruteurs de main-d'œuvre informels et/ou non réglementés. Les revenus générés par ce secteur proviennent des charges perçues pour l'emploi temporaire, la recherche et le placement, ainsi que pour les services de formation en entreprise.

Enfin, la nouvelle réalité que la pandémie COVID-19 crée pour les pays et les sociétés a un impact énorme sur la mobilité des travailleurs à travers les frontières, notamment en raison de l'imposition de limitations strictes sur les voyages internationaux. Elle pose des défis importants aux travailleurs et à leurs familles, ainsi qu'aux procédures de recrutement et à l'avenir du secteur du recrutement.

L'« [Initiative pour un recrutement équitable](#) », une initiative mondiale lancée par l'Organisation internationale du travail (OIT) en 2014, et les **Principes généraux et directives opérationnelles pour un recrutement équitable adoptés en 2016, offrent des réponses à ces défis aux multiples facettes**. Ces derniers ont été élargis en 2018

pour inclure une [définition complète des commissions de recrutement et des frais connexes](#). L'objectif de ces principes et directives est d'informer le travail actuel et futur de l'OIT ainsi que d'autres organisations, législatures nationales et partenaires sociaux sur la promotion et garantie d'un recrutement équitable. Ils émanent d'un certain nombre de sources, dont les normes internationales du travail et les instruments de l'OIT.

L'objectif de ce cours est de renforcer les capacités des mandants de l'OIT et d'autres acteurs clés à promouvoir un recrutement équitable et, ce faisant, à garantir que les services de recrutement respectent les principes et droits fondamentaux des travailleurs, y compris ceux des travailleurs migrants.

GRÂCE À CE COURS, JE SERAI EN MESURE DE :

- Mieux interpréter les normes internationales du travail pertinentes ainsi que les principes généraux et les directives opérationnelles pour un recrutement équitable et la définition des commissions de recrutement et des frais connexes ;
- Identifier les commissions de recrutement et les frais connexes ainsi que les risques lorsque les travailleurs paient pour leur recrutement.
- Comprendre les facteurs économiques du recrutement informel/formel ainsi que la mesure des coûts du recrutement ;
- Analyser d'autres options pour les agences d'emploi privées, notamment une collaboration avec les agences publiques de l'emploi, les coopératives de travailleurs et directement avec les employeurs accrédités, avec une supervision tripartite et bipartite ;
- Partager de bonnes pratiques en matière de lois, de politiques et de mécanismes d'application des lois, y compris une compilation de modèles réglementaires et d'application dont l'impact mesurable sur la réduction de la traite des êtres humains et de la migration irrégulière a été démontré ;
- Décrire certaines mesures qui peuvent être prises en vue de protéger les droits des travailleurs, y compris des travailleurs migrants, contre les pratiques abusives et frauduleuses lors du processus de recrutement et de placement ;
- Diffuser des outils et partager des recherches pour aider à la prévention de la traite des êtres humains et du travail forcé.
- Analyser les principaux défis posés par la pandémie COVID-19 en matière de recrutement national et international de travailleurs et les politiques et mesures appropriées à prendre.

QUELS SONT LES SUJETS COUVERTS PAR CE COURS ?

La formation en ligne sera construite autour du module de formation OIT/CIF-OIT sur les procédures de recrutement équitables, développé dans le cadre du projet REFRAME de l'OIT.

- **Module 1** : Pourquoi un recrutement équitable est important
- **Module 2** : Le cadre juridique et normatif pour un recrutement équitable
- **Module 3** : Les services publics de l'emploi et les agences de placement privées dans un paysage de recrutement en mutation
- **Module 4** : Suivi et application de la réglementation en matière de recrutement
- **Module 5** : Recrutement équitable dans le contexte d'une chaîne d'approvisionnement mondiale de main-d'œuvre
- **Module transversal** : Garantir un recrutement équitable pendant la pandémie COVID-19

QUI DEVRAIT PARTICIPER À CE COURS ?

Ce nouveau cours d'apprentissage en ligne est conçu spécifiquement pour les professionnels et les praticiens qui s'occupent de la migration, de la traite et/ou du travail forcé et pour les représentants du secteur du recrutement ainsi que des entreprises.

POURQUOI DEVRAIS-JE PARTICIPER ?

- Échange virtuel avec des experts mondiaux ayant des décennies d'expérience internationale en matière de migration, d'emploi et de recrutement équitable
- Rejoindre et interagir en ligne avec un réseau mondial de professionnels pour partager l'apprentissage et les meilleures pratiques
- Ce nouveau cours d'apprentissage en ligne consiste en un mélange de ressources en ligne sur les bonnes pratiques et d'études de cas, de sessions interactives « en temps réel » dirigées par des formateurs très expérimentés, d'exercices individuels et de groupes de collaboration utilisant notre plateforme e-Campus
- Les candidats retenus reçoivent un Certificat de réussite du CIF-OIT
- Ce cours permet d'obtenir le Diplôme CIF-OIT pour Experts et Praticiens de la Migration de Main d'œuvre¹.

¹ **Le Diplôme pour Experts et Praticiens en Migration de Main d'œuvre est une nouvelle initiative dans le domaine du renforcement des capacités en matière de migration de main d'œuvre.** Son objectif central est de soutenir l'amélioration de la protection des droits des travailleurs migrants ainsi que la gouvernance des politiques de migration de main-d'œuvre par la formation de spécialistes des migrations.

COMMENT ?

Le cours se compose d'un certain nombre de modules en ligne proposés par la plateforme en ligne eCampus du CIF-OIT. Il doit être suivi sur une période de six semaines, du 7 septembre au 9 octobre, pour un total estimé à 60 heures d'apprentissage. Les participants auront jusqu'au 16 octobre pour soumettre une mission individuelle.

Le cours est divisé en différentes phases :

- **Temps d'apprentissage en ligne flexible et autogéré** : Cela se passe sur la plateforme d'apprentissage en ligne : Apprentissage flexible (asynchrone) sur la plateforme eCampus du cours ; se compose de lectures obligatoires, de vidéos, de modules autodidactes et d'une évaluation hebdomadaire des connaissances
- **Apprentissage « en temps réel »** : Des sessions interactives en direct et des présentations vidéo attrayantes par des formateurs très expérimentés, combinées à des exercices individuels et collectifs, à une évaluation par les pairs et à des forums techniques en ligne sur eCampus
- **Mission de fin de cours** : Mission individuelle s'appliquant au contexte des participants. Les participants qui réussissent toutes les évaluations et le travail final recevront un Certificat de réussite.

COMMENT S'INSCRIRE ?

Allez à l'adresse <https://oarf2.itcilo.org/MIF/A9713285/fr> pour vous inscrire avant le **31 août 2020**.

PRIX

Total: €960

DÉSISTEMENT, ANNULATION ET REMBOURSEMENT (COURS RÉGULIERS)

Si un participant accepté ne souhaite plus ou est dans l'incapacité de participer à l'activité, il peut s'inscrire directement à un autre cours ou se faire remplacer par un autre participant. Il doit toutefois en aviser le Centre par écrit au moins 14 jours avant la date de début de l'activité. L'annulation de la participation à un cours régulier entraînera les pénalités suivantes:

- 14 jours ou plus avant la date de début du cours: pas de pénalité, remboursement à 100% du montant payé moins les frais bancaires applicables
- de 8 à 13 jours avant la date de début du cours: pénalité de 50%, remboursement de 50% du montant payé moins les frais bancaires applicables
- 7 jours ou moins avant la date de début du cours: pénalité de 100% du montant payé

INFOS

POUR DE PLUS AMPLES INFORMATIONS VEUILLEZ CONTACTER

Centre international de formation de l'OIT

Programme de Protection sociale,
gouvernance et tripartisme (SPGT)
Viale Maestri del Lavoro, 10
10127 Turin, Italie

fairrecruitment@itcilo.org
www.itcilo.org

CODE DE L'ACTIVITE: A9713285

Réalisé avec un papier porteur du Label Ecologique Européenne,
N° d'enreg. FR/011/002, fournie par International Paper. 